

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 15 JUIN 2020 A VOUZIER**

Présents : Mme Françoise PAYEN et Messieurs Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Jean Pierre CORNEILLE, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Excusés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Mme Agnès MERCIER donne pouvoir à M. Yann DUGARD.

Personnel communautaire présent : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



M. Yann DUGARD est désigné secrétaire de séance.



POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS DU BUREAU

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10/02/2020

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire ADOPTE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 10/02/2020, à l'unanimité.

2) HABITAT :

- **Examen des demandes de subvention pour la rénovation de toiture**

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demandes de subvention suivant pour la rénovation de toitures / façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme THILLY Cédric	6 Rue du Bois de Jeu 08400 SUGNY	PO	Toiture	23 998,70 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme CABADET Ghislane	5 Rue du Moulin 08250 OLIZY PRIMAT	PO	Façade	4 665,82 €	4 203,82 €	630,57 €

Mme DARTE Solange	24 Rue de la Boulette De Watignie 08250 CHAMPIGNEULLE	PO	Toiture	17 156,13 €	9 296,83 €	1 394,52 €
M. Mme LARGET François	33 Rue Georges Clémenceau 08250 MONTCHEUTIN	PO	Toiture	21 205,02 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme BAUDRILARD Liliane	1 Rue de l'Ecole 08400 VOUZIERES	PO	Toiture	7 743,82 €	6 680,32 €	1 002,05 €
M. Mme CARPENTIER Marcel	41 Avenue désiré Guelliot 08400 VOUZIERES	PO	Toiture	13 005,30 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme LAVAIRE Patrick	45 Avenue Charles de Gaulle 08400 VOUZIERES	PO	Toiture	20 478,82 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. GIOT François	6 Rue de trompe souris - Sivry les Buzancy 08240 BUZANCY	PO	Toiture	30 016,68 €	10 000,00 €	1 500,00 €
TOTAL			8	138 270,29 €	70 180,97 €	10 527,14 €

Le Bureau communautaire APPROUVE à l'unanimité l'attribution de cette subvention au titre du dispositif « Toitures/Façades ».

- **Attribution de subventions « HABITER MIEUX »**

Le Bureau communautaire DECIDE à l'unanimité de verser les subventions présentées en **annexe**, au titre du programme Habiter mieux.

3) TARIFS PARC ARGONNE DECOUVERTE :

Dans le contexte de crise sanitaire, il est proposé d'adapter les tarifs du Parc Argonne Découverte. En effet, des animations ne pourront pas être assurées et c'est pourquoi un tarif réduit serait mis en œuvre dès la réouverture du Parc.

Le Bureau communautaire DECIDE de fixer les tarifs à 12 € au lieu de 14 € pour les adultes et 9 € au lieu de 10 € pour les enfants.

POINTS SOUMIS A L'AVIS DU BUREAU AVANT DECISION DU PRESIDENT

En préambule, il est précisé que les décisions qui seront prises par le Président après avis du Bureau seront transmises à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. ADMINISTRATION GENERALE

- **Rapport d'activités 2019**

Le rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a été présenté aux membres du Bureau communautaire afin de recueillir leur validation avant envoi aux communes membres comme l'impose l'article art. L. 5211-39 du CGCT

Le Bureau Communautaire est favorable à l'unanimité le rapport d'activité 2019 tel que présenté.

- **Approbation de la convention avec la ville de Vouziers pour la réalisation des travaux d'extension du bâtiment situé 15 rue du champ de foire**

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 08/04/2019 a décidé de reconnaître d'intérêt communautaire l'extension des locaux situés 15 Rue du Champ de Foire mis à disposition de l'association FJEPCS La Passerelle, ou de toute autre structure œuvrant dans le domaine social, et leur gestion après réalisation des travaux d'extension.

Lors de sa séance du 04/09/2019, le Bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes TDA basé à Charleville Mézières.

Le dépôt du permis de construire interviendra prochainement ainsi est-il nécessaire de procéder à la signature d'une convention d'autorisation de travaux avec la ville de Vouziers, propriétaire du bâtiment.

Le Bureau communautaire est favorable à l'unanimité à la signature de la convention d'autorisation de travaux entre la Communauté de communes et la Ville de Vouziers pour le bâtiment à vocation sociale situé au 15 rue du Champ de foire.

- **Délégation de service public Centre aquatique ARGONA : Présentation du rapport 2019 du délégataire**

L'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, repris dans l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que les entreprises titulaires d'une convention ou d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité un rapport d'activité.

Ce rapport doit être transmis avant le 1er juin de chaque année. Dès la communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. Celle-ci est chargée non pas de l'approuver mais de prendre acte des informations contenues dans le rapport.

Ce rapport annuel d'activité doit permettre à la collectivité de connaître précisément les conditions d'exploitation du ou des services publics qui ont ainsi été délégués. Ces rapports doivent notamment commenter les principales données financières, tarifaires, mais aussi les données techniques de la délégation de service public.

Le Bureau communautaire PREND ACTE du rapport d'activités transmis par le délégataire du centre aquatique ARGONA pour l'année 2019.

2. FINANCES :

- **Annulation des loyers Entreprise Walor**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, il avait d'abord été décidé de suspendre l'appel de loyer auprès de l'entreprise WALOR à Vouziers, Aujourd'hui, il est proposé d'annuler les loyers des mois de mars et avril au bénéfice de l'entreprise WALOR.

Ceci représente une somme de 9 550.50 euros.

Le Bureau communautaire émet un avis favorable à l'unanimité pour l'annulation des loyers de mars et avril 2020 pour un montant de 9550.50 € au bénéfice de l'entreprise Walor.

- **Annulation des loyers au sein de la pépinière d'entreprises**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, il avait d'abord été décidé de suspendre l'appel de loyers auprès des entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprises.

Aujourd'hui, il est proposé d'annuler les loyers des mois de mars et avril au bénéfice des entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprises.

Ceci représente une somme de 6 703.20 euros.

Le Bureau communautaire émet un avis favorable à l'unanimité pour l'annulation des loyers de mars et d'avril 2020 pour un montant de 6 703.20 € au bénéfice des entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprise de Vouziers.

3. DECHETS MENAGERS :

- **Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service**

La compétence « Déchets ménagers » exercée par la 2C2A depuis 2009 nécessite l'élaboration d'un rapport sur la qualité et le prix de ce service.

Le rapport annuel est un document obligatoire en application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. (Dite loi BARNIER) et son décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Cette obligation concerne les différents modes de gestion du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel doit indiquer les éléments techniques et financiers. Ces indicateurs permettent aux élus et aux administrés de mieux comprendre l'organisation et les enjeux de ce service.

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité sur le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service des Déchets ménagers.

- **Avenant au marché déchèteries pour les bennes plâtres**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DC2018/70 en date du 23 octobre 2018 attribuant les marchés de collecte et de transport de déchets prélevés en déchetteries,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que les services supplémentaires suivants sont nécessaires :

Lot n° 1 « Tout venant, bois, gravats inertes, déchets verts et cartons » : Collecte et transport de bennes à plâtre sur le site de Beine-Nauroy au départ des différentes déchetteries pour les prix suivants :

- Au départ de Vouziers : 166,53 € HT par rotation,
- Au départ de Buzancy : 227,00 € HT par rotation,
- Au départ de Challerange : 155,00 € HT par rotation,
- Au départ de Bairon et ses environs : 207,00 € HT par rotation,
- Au départ de Grandpré : 196,00 € HT par rotation,
- Au départ de Machault : 94,00 € HT par rotation.

Monsieur le Président propose donc d'approuver la passation de l'avenant avec le Titulaire du lot n°1 « Tout venant, bois, gravats inertes, déchets verts et cartons » du marché de collecte et de transport de déchets prélevés en déchetteries. Ajoutant les prix susmentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1.

Le Bureau communautaire émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de passation de l'avenant du lot n° 1 « Tout venant, bois, gravats inertes, déchets verts et cartons ».

4. MAISON DE SANTE PROFESSIONNELLE DE BUZANCY : Avenant au marché de travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DC2020/30 en date du 26 février 2020 attribuant les marchés de travaux d'aménagement d'un groupe médicoprofessionnel dans ancien bureau de poste 08240 BUZANCY,

Monsieur le Président informe que les travaux modificatifs ou supplémentaires/prolongations de délais d'exécution suivants sont nécessaires :

Lot n° 3 « Menuiseries extérieures - Serrurerie » :

Travaux Supplémentaires pour un montant de 5 735,00 € HT relatif à l'OS 2 du 28/05/2020 (devis du 06/05/2020) pour le remplacement des menuiseries bois existantes par des menuiseries aluminium.

Prolongation des délais d'exécution de 10 jours ouvrés.

Monsieur le Président rappelle le montant du contrat initial : **Lot n° 3 « Menuiseries extérieures - Serrurerie » 38 203,00 € HT.**

Monsieur le Président précise que, depuis la conclusion des marchés susmentionnés, le montant des modifications est supérieur à 5 % pour ce lot.

Monsieur le Président propose d'approuver la passation de l'avenant, augmentant le montant global et forfaitaire du lot n°3 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de travaux d'aménagement d'un groupe médico-professionnel dans l'ancien bureau de poste de BUZANCY.

Le Bureau communautaire émet un avis favorable à l'unanimité à la passation de l'avenant au lot n° 3 pour un montant de 5 735.00 € HT à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

Actions de la collectivité dans le cadre du COVID :

Dispositif d'aides au monde économique

Réduction de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels en rupture d'activité

Exonération de la CFE pour les entreprises de tourisme

Prime exceptionnelle aux agents dans le cadre du COVID-19

Le Président expose les actions mises en place ou à venir dans le contexte de l'état sanitaire d'urgence.

La séance est levée à 21h00.

Fait à Vouziers le, 22 JUIN 2020

Secrétaire de séance,

Mr Dugard Yann

